



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

eaux territoriales

Question écrite n° 42258

## Texte de la question

M. Gilles Lurton appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur la question de l'extension du plateau continental de la France au-delà des 200 milles marins. La convention de Montego Bay de 1982, et plus précisément son article 76, donne aux pays côtiers la possibilité d'étendre leur plateau continental au-delà des 200 milles marins. Pour ce faire, la France a mis en place le programme Extraplac par lequel elle peut espérer étendre ses droits souverains sur les ressources naturelles du sol et du sous-sol marins sur près de deux millions de km<sup>2</sup>. Afin de finaliser la conquête du plateau continental étendu et de mettre en place une véritable politique maritime digne d'un pays présent sur tous les océans grâce aux outre-mer, le Conseil économique social et environnemental recommande notamment d'anticiper sur un schéma d'aménagement et d'équipements structurels relatif aux futures activités générées par les ressources du plateau continental étendu. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer la position du Gouvernement à ce sujet.

## Données clés

**Auteur :** [M. Gilles Lurton](#)

**Circonscription :** Ille-et-Vilaine (7<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 42258

**Rubrique :** Mer et littoral

**Ministère interrogé :** Transports, mer et pêche

**Ministère attributaire :** Transports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [12 novembre 2013](#), page 11783

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)